



Commission Régionale Futsal

SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°27

Réunion restreinte du lundi 17 janvier 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COVID 19 : Communiqué sur les modalités de reports de match

Le 20 août 2021, le COMEX de la F.F.F. a édité un protocole de reprise des compétitions précisant notamment les conditions de report des rencontres en cas de joueurs positifs COVID.

Pour reporter une rencontre, l'une des deux conditions suivantes doit être validée :

- **A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants le jour du match,
➤ (en Championnat Futsal , à partir de 3 cas positifs)**
- **L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours**

Dans ce même protocole, il est précisé que « Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : **la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club**

En application de ce protocole, il est procédé à une vérification des feuilles de match de l'équipe concernée pour s'assurer que les joueuses / joueurs, dont les tests positifs au Covid ont été transmis, sont bien membres de l'équipe concernées.

Précisions sur le calcul des 7 jours glissants (source Hotline Pandémie F.F.F.) :

Il faut comprendre qu'un club peut demander le report d'un match s'il enregistre dans son effectif au moins 4 cas covid dont la période d'isolement de 7 jours couvre le jour du match.

En effet, désormais une personne sortant de son isolement de 7 jours peut reprendre l'activité sportive dès le 8^{ème} jour sans aucune contre-indication.

Exemple, le match a lieu le 15/01, et deux cas ont été déclarés les 07 et 8/01, ce qui leur permet de sortir respectivement de leur isolement les 14 et 15/01, donc d'être opérationnels le jour du match.

Dans cette situation, ces 2 cas ne peuvent être pris en considération dans le calcul.

Précisions sur la vérification des tests (source : Hotline pandémie de la F.F.F.) :

Dans les protocoles de la F.F.F., il est bien stipulé que les personnes doivent présenter un QR code pour accéder aux ERP et pouvoir participer à nos manifestations.

Ce QR code est donc indispensable pour attester de la véracité de la situation de chaque individu, que ce soit pour accéder à un ERP ou justifier de sa positivité au virus.

Les documents présentés sans QR Code ne peuvent donc pas être pris en compte aussi bien lors des demandes de report de match que le jour du match pour participer à une rencontre.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS FUTSAL

Calendrier des tours :

Tour de cadrage : semaine du 31 janvier au 06 février 2022

1/8^{èmes} de Finale : semaine du 21 au 27 février 2022

¼ de finale : semaine du 11 au 17 avril 2022

½ Finales : semaine du 02 au 08 mai 2022

Finale : à définir

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 1

23402833 BAGNEUX FUTSAL 1 / ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 du 15/01/2022

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre indiquant que :

1. Le joueur n°19 de BAGNEUX FUTSAL, Monsieur BECQUET Julien n'a pas participé à la rencontre contrairement aux informations saisies sur la FMI
2. Le joueur n°9 de BAGNEUX FUTSAL, Monsieur BA Sylomane a bien participé à la rencontre contrairement aux informations saisies sur la FMI

Pris note.

23402905 CHAMPS FUTSAL 1 / BAGNEUX FUTSAL 1 du 29/01/2022

La Commission,

Pris connaissance du courriel de CHAMPS FUTSAL accompagné de l'attestation de la Mairie indiquant l'indisponibilité du gymnase,

La Commission reporte le match.

Afin de mettre le calendrier des 2 équipes à jour, la Commission demande au club de CHAMPS FUTSAL de faire une proposition de date dans la même semaine (du 24 au 28 janvier 2022).

En cas d'accord de BAGNEUX FUTSAL, le match sera avancé.

Régional 2

Poule B

23403398 PARIS ACASA 2 / B2M FUTSAL 1 du 26/03/2022

Rappel :

La Commission constate que l'équipe 1 de PARIS ACASA, évoluant en championnat de France de Division 1, a une rencontre programmée dans le même gymnase à 18h00.

La rencontre de niveau National étant prioritaire sur celle de niveau Régional, elle demande au club de PARIS ACASA 2 de bien vouloir lui communiquer :

- soit un nouvel horaire pour le coup d'envoi du match ;
- soit un autre gymnase.
- soit de proposer une date dans la même semaine

FUTSAL FEMININ COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF
--

Calendrier des tours :

1/8^{èmes} de Finale : semaine du 24 au 30 janvier 2022

¼ de Finale : semaine du 28 février au 06 mars 2022

½ Finale : semaine du 28 mars au 03 avril 2022

Finale : à définir

1/8èmes de Finale :**24297767 KB FUTSAL 1 / VIKING CLUB PARIS 1 du 30/01/2022**

Demande de KB FUTSAL FUTSAL pour avancer le match au vendredi 28/01/2022 à 19h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VIKING CLUB PARIS sur l'horaire du coup d'envoi.

A défaut, le coup d'envoi du match sera fixé à 20h00 (le 28/01/2022).

FUTSAL FEMININ CHAMPIONNAT

Poule C**24038368 KB FUTSAL 1 / VIKING CLUB PARIS 1 du 23/01/2022**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de KB FUTSAL du 17/01/2022 pour avancer la rencontre au vendredi 21/01/2022 à 19h30 en raison de l'indisponibilité du gymnase,

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de la phase 1,

Considérant que le club de VIKING CLUB PARIS ne s'est pas encore positionné sur cette demande,

Considérant les délais de prévenance et les impératifs liés au calendrier

Par ces motifs,

Demande au club de KB FUTSAL de bien vouloir faire parvenir l'attestation d'indisponibilité du gymnase au plus tard le jeudi 20/01/2022- 12h00.

Dès réception, le match sera fixé au vendredi 21/01/2022 avec un coup d'envoi à 20h00 (conformément au règlement pour une rencontre se déroulant en semaine).

De plus, la Commission précise que si le club de VIKING CLUB PARIS accepte la demande formulée via Footclubs, le coup d'envoi pourra avoir lieu à 19h30.

Informations Phase 2 :**Composition des poules :**

La Commission informe les clubs que les poules de la phase 2 seront constituées en tenant compte des classements de la phase 1 (article 5.3.2 du règlement du championnat Futsal Féminin)

2 niveaux :

Niveau Elite = les 12 meilleures équipes soit les 3 1ers de chaque poule

Niveau Espoir = x poules de 8 ou 10 ou 12 équipes avec les autres équipes n'intégrant pas le niveau Elite + les éventuelles nouvelles équipes

Nouvelles équipes à ce jour :
AULNAY FUTSAL 2 – 850427
FUTSAL PAULISTA 1 - 580667

Rappel Calendrier :

Niveau ELITE – 1 Poule de 12 équipes

Journée n°1 : semaine du 07 au 13 février 2022
Journée n°2 : semaine du 14 au 20 février 2022
Journée n°3 : semaine du 07 au 13 mars 2022
Journée n°4 : semaine du 14 au 20 mars 2022
Journée n°5 : semaine du 21 au 27 mars 2022
Journée n°6 : semaine du 04 au 10 avril 2022
Journée n°7 : semaine du 18 au 24 avril 2022
Journée n°8 : semaine du 09 au 15 mai 2022
Journée n°9 : semaine du 16 au 22 mai 2022
Journée n°10 : semaine du 06 au 12 juin 2022
Journée n°11 : semaine du 13 au 19 juin 2022

Niveau ESPOIR – x poules de 8 ou 10 ou 12 équipes

Calendrier si poule de 12 équipes : identique à celui du niveau ELITE.

Calendrier si poule de 10 équipes :

Journée n°1 : semaine du 07 au 13 février 2022
Journée n°2 : semaine du 14 au 20 février 2022
Journée n°3 : semaine du 07 au 13 mars 2022
Journée n°4 : semaine du 14 au 20 mars 2022
Journée n°5 : semaine du 21 au 27 mars 2022
Journée n°6 : semaine du 04 au 10 avril 2022
Journée n°7 : semaine du 09 au 15 mai 2022
Journée n°8 : semaine du 16 au 22 mai 2022
Journée n°9 : semaine du 06 au 12 juin 2022

Calendrier si poules de 8 équipes :

Journée n°1 : semaine du 07 au 13 février 2022
Journée n°2 : semaine du 07 au 13 mars 2022
Journée n°3 : semaine du 14 au 20 mars 2022
Journée n°4 : semaine du 21 au 27 mars 2022
Journée n°5 : semaine du 04 au 10 avril 2022
Journée n°6 : semaine du 09 au 15 mai 2022
Journée n°7 : semaine du 16 au 22 mai 2022

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match de la rencontre ci-dessous sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi de la feuille de match après 2 rappels (article 44 RSG de la LPIFF):

1^{er} rappel :

Poule B – 24038293 SPORTING CP 1 / ASES du 16/01/2022

Poule C - 24038382 CRETEIL PALAIS 1 / TORCY EU FUTSAL 1 du 16/01/2022

Poule D – 24038473 LILAS FC 1/ BOBIGNY ETOILE 1 du 12/01/2022

FUTSAL U18**Phase 1****Poule A****24038562 SPORTIFS DE GARGES 1 / JEUNESSE AULNAYSIENNE 1 du 15/01/2022**

La Commission,

Pris connaissance des courriels des 2 clubs indiquant une inversion dans la saisie du résultat du la FMI,

Pris connaissance du rapport de l'Arbitre Officiel,

Enregistre le résultat suivant :

SPORTIFS DE GARGES = 2 buts.

JEUNESSE AULNAYSIENNE = 17 buts.

Poule B**24038608 VEMARS ST WITZ 1 / FOOT INDOOR LOISIR 1 du 15/01/2022**

La Commission,

Lecture des courriels de VEMARS ST WITZ demandant le report pour motif Covid,

Considérant que le protocole de la F.F.F. prévoit les possibilités de report d'une rencontre si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée :

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants le jour du match,

➤ (en Championnat Futsal, à partir de 3 cas positifs)

- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Dans ce même protocole, il est précisé que « *Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club* »

Considérant que la demande de report de VEMARS ST WITZ n'était pas accompagnée de justificatifs,

Considérant que le club a précisé qu'il ne serait pas en mesure de jouer ce match

Considérant que le match a été retiré de l'agenda afin d'éviter au club visiteur de se déplacer,

Par ces motifs,

Enregistre le forfait de VEMARS ST WITZ pour cette rencontre.

Poule C**24038700 SPORTING SP 1 / B2M FUTSAL 1 reporté du 20/11/2021**

La Commission,

Pris connaissance de la demande Footclubs de SPORTING CP pour jouer la rencontre le lundi 24/01/2022 à 19h30,

Pris connaissance du refus de B2M FUTSAL,

Pris connaissance du courriel de SPORTING CP,

Considérant que la Commission regrette qu'aucun accord n'ait pu être trouvé entre les 2 clubs afin de jouer ce match depuis le 20/11/2021,

Considérant que ce match peut avoir une incidence sur le classement et le positionnement des équipes pour la phase 2,

Par ces motifs,

Fixe le match le lundi 24/01/2022 à 20h00 sur les installations du SPORTING CP.

Date butoir pour jouer la rencontre le mercredi 26/01/2022 avec accord des 2 clubs.

La Commission précise que le match peut également être inversé avec l'accord des 2 clubs.

24038681 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / BVE FUTSAL 1 du 22/01/2022

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'ISSY LES MOULINEAUX FC du 17/01/2022 pour avancer la rencontre au vendredi 21/01/2022 à 21h00 à la salle Robert Charpentier d'ISSY LES MOULINEAUX FC en raison de l'indisponibilité du gymnase Mimoun,

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de la phase 1,

Considérant que le club de BVE FUTSAL ne s'est pas encore positionné sur cette demande,

Considérant les délais de prévenance et les impératifs liés au calendrier,

Par ces motifs,

Demande au club d'ISSY LES MOULINEAUX FC de bien vouloir faire parvenir l'attestation d'indisponibilité du gymnase au plus tard le jeudi 20/01/2022- 12h00.

Dès réception, le match sera fixé au vendredi 21/01/2022 avec un coup d'envoi à 21h00.

Informations Phase 2**Composition des poules :**

La Commission informe les clubs que les poules de la phase 2 seront constituées en tenant compte des classements de la phase 1 afin d'avoir des rencontres équilibrées.

3 niveaux :

Niveau 1 = 10 équipes – 1 poule

Niveau 2 = 10 équipes – 1 poule

Niveau 3 = x équipes – x poules

Niveau 1		Niveau 2	
Nbre équipes	Classement phase 1	Nbre équipes	Classement phase 1
1	1er poule A	1	moins bon 3ème
2	1er poule B	2	moins bon 3ème
3	1er poule C	3	4ème poule A
4	1er poule D	4	4ème poule B
5	2ème poule A	5	4ème poule C
6	2ème poule B	6	4ème poule D
7	2ème poule C	7	5ème poule A
8	2ème poule D	8	5ème poule B
9	meilleur 3ème	9	5ème poule C
10	meilleur 3ème	10	5ème poule D

Niveau 3

X poules de x équipes en fonction du nombre d'équipes restantes

Poules constituées de façon géographique

Calendrier si poules de 10 équipes :

Journée n°1 : semaine du 07 au 13 février 2022

Journée n°2 : semaine du 14 au 20 février 2022

Journée n°3 : semaine du 07 au 13 mars 2022

Journée n°4 : semaine du 14 au 20 mars 2022

Journée n°5 : semaine du 21 au 27 mars 2022

Journée n°6 : semaine du 04 au 10 avril 2022

Journée n°7 : semaine du 09 au 15 mai 2022

Journée n°8 : semaine du 16 au 22 mai 2022

Journée n°9 : semaine du 06 au 12 juin 2022

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match de la rencontre ci-dessous sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi de la feuille de match après 2 rappels (article 44 RSG de la LPIFF):

1er rappel :

Poule A – 24038563 MONTMORENCY FUTSAL 1 / ALMATY BOBIGNY 1 du 15/01/2022

Poule B – 24038605 ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 / SPORT ETHIQUE LIVRY 1 du 16/01/2022

Poule B - 24038606 CHAMPS FUTSAL 1 / FUTSAL DE NEUILLY 1 du 16/01/2022

Poule D – 24038789 TORCY EU FUTSAL 1 / KARMA FSC 1 du 15/01/2022

Poule D – 24038788 ARTISTES 2 / GARGES DJIBSON 1 du 16/01/2022